

Le 7 décembre 2010

Ayatollah Mohammad Sadeq Larijani  
Chef du pouvoir judiciaire  
République islamique d'Iran

Votre honneur,

Vous connaissez sans aucun doute l'issue du procès et de l'appel subséquent de Mme Fariba Kamalabadi, M. Jamaloddin Khanjani, M. Afif Naimi, M. Saeid Rezaie, Mme Mahvash Sabet, M. Behrouz Tavakkoli et M. Vahid Tizfahm – les sept personnes qui, avant leur arrestation, assumaient l'administration des affaires sociales et spirituelles de la communauté bahá'íe d'Iran, en tant que membres d'un groupe appelé « les Yárán ».

La vie de ces sept bahá'ís illustre parfaitement celle des bahá'ís d'Iran, mais aussi celle des Iraniens nobles d'esprit et de cœur de toutes confessions et classes sociales. Ce sont de véritables citoyens de cette nation qui se sont efforcés de la servir. Ils proviennent de toutes les régions du pays – de sa capitale, Téhéran, à Sangsar, Yazd, Abadan, Ardestan, Mashad et Urumiyih. Leur âge varie de trente-sept à soixante-dix ans. Certains d'entre eux ont des parents âgés ; tous ont des enfants – dont un qui n'avait que neuf ans quand son père a été arrêté. Leurs professions sont également variées : psychologue du développement, fondateur de la première fabrique automatisée de briques en Iran, directeur d'une usine textile, ingénieur agronome, directrice d'école, travailleur social et opticien. En plus de leurs occupations et de leurs obligations familiales, ils se sont distingués en servant de façon bénévole la population du pays dans divers domaines, comme la promotion de la femme, la promotion de l'alphabétisation au sein de la population et la mise en œuvre de moyens pour éduquer les milliers de jeunes bahá'ís à qui l'accès aux universités iraniennes est refusé depuis le début de la révolution islamique.

Convaincus de leur innocence, ils avaient tout lieu d'espérer que l'action en justice allait les disculper, puisqu'il n'existait pas la moindre preuve pour appuyer les accusations portées contre eux. Toutefois jusqu'à présent, leurs espoirs ont malheureusement été frustrés, et les traitements qui leur ont été réservés ont injustement enfreint toutes les normes juridiques et tout principe d'équité et de justice. Comme en témoigne l'histoire, chaque fois que d'innocents citoyens sont soumis à un simulacre de procès, c'est le pouvoir judiciaire lui-même et ceux qui en exercent l'autorité qui se retrouvent devant le tribunal de l'opinion publique. Les violations flagrantes de la loi qui ont marqué chaque étape du procès de ces sept personnes, procès suivi depuis le début avec un intérêt croissant par les iraniens aussi bien que par les non-iraniens, autorisent à remettre en cause le respect du principe de justice de la part d'un système qui prétend défendre des valeurs islamiques.

L'injustice flagrante que constitue la peine de dix ans d'emprisonnement imposée à des citoyens à ce point honnêtes et respectueux de la loi, nous pousse à vous demander, en tant que

représentants aux Nations unies de cent quatre-vingt-six communautés bahá'íes nationales, de corriger cette faute grave et d'accorder aux accusés la justice qui leur a été refusée. Cette requête vous est adressée non seulement par leurs coreligionnaires partout dans le monde, mais aussi par les Nations unies, par des gouvernements et des parlementaires de toute la planète, par des organisations de la société civile et des penseurs humanitaires et sociaux qui, tous, unissent leurs voix à la nôtre pour demander la remise en liberté immédiate de ces personnes traitées injustement.

Recourant à plusieurs mesures répréhensibles (détention illégale, refus d'accorder l'accès aux services d'avocats, méthodes d'interrogation contrevenant aux normes de comportement civilisé et visant à arracher de faux aveux), qui, toutes, enfreignent même les lois actuelles du pays, les officiels du ministère du Renseignement ont tout mis en œuvre pour instruire un dossier à charge contre eux. Malgré cela, les procureurs n'ont pu réussir à présenter des preuves vraisemblables pour appuyer leurs allégations. Au contraire, ce sont les infâmes stratagèmes de certains officiels qui ont été exposés, de même que le comportement inhumain et les sombres motifs des interrogateurs. D'ailleurs, ce qui est apparu de façon frappante, c'est l'empressement avec lequel les autorités bafouent ces normes de justice qu'elles sont censées faire respecter au nom du peuple iranien.

L'impartialité qui devrait caractériser les procédures judiciaires a fait si cruellement défaut au procès lui-même qu'il en est devenu une véritable parodie. Convaincus de leur innocence, les accusés avaient demandé des audiences publiques. On est en droit de se demander pourquoi le juge a déclaré que le procès se déroulerait « publiquement », mais a ensuite refusé les demandes soumises par d'éventuels observateurs, y compris celles des représentants de diverses missions diplomatiques. Pourquoi a-t-il été si difficile pour les familles des accusés d'assister au procès ? Pourquoi a-t-on exclu les journalistes, mais permis aux caméramans de l'État de jouer un rôle actif ? Pour quelle raison a-t-on autorisé la présence menaçante des agents du ministère du Renseignement pendant tout le procès ? Comment se fait-il que le verdict des juges ait qualifié la religion des accusés dans les termes de « secte égarée » ? N'est-ce pas là une indication claire que le tribunal a enfreint l'obligation fondamentale d'impartialité ? La conclusion qui s'impose est que ce sont la haine et les préjugés aveugles envers la communauté bahá'íe, en raison de ses croyances religieuses, qui ont motivé ces actions. Comment bâtir une société juste ou un monde équitable sur les bases d'une oppression sans motifs et d'un déni systématique des droits fondamentaux de toute minorité ? Le traitement que vous réservez à votre propre population contredit tout ce que votre pays prétend rechercher sur la scène internationale.

Le verdict prononcé le 12 septembre 2010 par la cours d'appel annule le verdict du tribunal de première instance sur les accusations d'espionnage, de collaboration avec l'État d'Israël, de communication de documents secrets à des étrangers dans l'intention de compromettre la sécurité de l'État. Le tribunal de première instance avait déjà conclu à l'innocence des accusés quant aux inculpations d'avoir « terni la réputation de la République islamique d'Iran sur la scène internationale » et « propagé la corruption sur terre ». Il ne restait donc en cause que les accusations relatives aux activités des sept accusés dans l'administration des affaires sociales et spirituelles de la communauté bahá'íe iranienne. Entretemps, les juges, qui savaient fort bien qu'absolument rien ne venait appuyer l'accusation d'avoir agi contre les intérêts de l'Iran et de ses citoyens, étaient soumis aux pressions exercées par des officiels résolus à obtenir un verdict

de culpabilité. Le pouvoir judiciaire a donc essentiellement choisi de déformer et de présenter comme illégales les croyances religieuses des accusés et leurs activités au service de la communauté bahá'íe – des actes de service désintéressés chaleureusement reconnus et appréciés de leurs coreligionnaires iraniens. Les sept accusés ont donc été condamnés à dix ans de prison. Ce verdict a été dénoncé énergiquement, non seulement par les accusés eux-mêmes, leur famille et la communauté internationale bahá'íe, mais également par les défenseurs de la justice en Iran et partout dans le monde.

Étant donné qu'au cours des vingt dernières années, le gouvernement de la République islamique d'Iran était parfaitement au courant du travail de ces personnes dans la gestion des affaires de la communauté bahá'íe, le fait qu'il les accuse maintenant d'activités illégales est non seulement sans fondement et injuste, mais aussi inexplicable. Notre lettre ouverte du 4 mars 2009, adressée au procureur général de la République islamique d'Iran, a présenté en détail la nature fallacieuse des accusations portées contre les Yárán et nous vous en recommandons la lecture. Une lecture impartiale de cette lettre confirmera qu'il n'existe absolument aucun fondement permettant à la République islamique de prétendre que les bahá'ís d'Iran, y compris ces sept personnes, constituent la moindre menace à l'égard de l'ordre public ou de l'intérêt général dans ce pays.

Il n'y a pas la moindre trace de preuve pour appuyer les accusations selon lesquelles les bahá'ís cherchent à compromettre la sécurité nationale, participent à des activités subversives ou à une propagande contre le régime, accusations que les prévenus eux-mêmes ont catégoriquement niées. De telles accusations sont absolument incompatibles avec la réputation exceptionnelle dont jouissent les bahá'ís, en Iran et partout dans le monde, eux qui considèrent que servir leur pays et l'humanité est une obligation morale incontournable. Ces accusations ne concordent d'ailleurs en aucune façon avec les enseignements bahá'ís, qui affirment : « Dans chaque pays où ils résident, les membres de ce peuple doivent se comporter envers le gouvernement du pays avec loyauté, honnêteté et fidélité. » L'approche adoptée par le pouvoir judiciaire et les accusations portées contre ces personnes constituent encore une fois une violation flagrante de la liberté de conscience et de croyance des citoyens iraniens et une violation éhontée à l'article 14 de la constitution iranienne qui dispose : « En accord avec le saint verset « Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures » [60:8], le gouvernement de la République islamique d'Iran et tous les musulmans ont le devoir de traiter les non-musulmans avec bienveillance et selon les principes de la justice et de l'équité musulmanes et de respecter leurs droits fondamentaux. »

Purgeant actuellement la troisième année de ce qu'on appelle toujours impudemment une détention « provisoire », les sept prisonniers sont soumis à toutes sortes d'outrages et de violations de leurs droits fondamentaux. Au milieu des épreuves qu'on leur impose, leur grande fermeté et leur nature affable contrastent vivement avec la brutalité de leurs oppresseurs et témoignent de leur patience et de leur pureté d'intention. De cette vérité, le peuple d'Iran peut désormais témoigner. Les comptes rendus reçus indiquent que les autres prisonniers admirent leur comportement, les perçoivent comme des sources d'espoir, de consolation et de réconfort, qu'ils sont encouragés par leur sagesse et qu'ils les considèrent comme des symboles de la liberté d'esprit et de la sincérité propres au peuple iranien.

Votre honneur, nous vous le demandons : à quoi sert-il de chercher à étouffer de telles qualités morales et spirituelles ? De tels actes d'oppression sont-ils conformes aux principes élevés prônés par le prophète Muhammad (que la paix soit sur lui) ? D'autres prisonniers innocents sont sûrement détenus dans la prison Gohardasht. Comment pouvez-vous permettre qu'une seule âme puisse être soumise aux conditions épouvantables de cette prison où sévissent saleté, pestilence et maladie, et où font défaut les installations élémentaires pour une hygiène personnelle ? Même les criminels les plus dangereux ne méritent pas de séjourner dans un lieu aussi répugnant et dégradant. Le gouvernement de l'Iran croit-il que les principes musulmans de compassion et de justice sont compatibles avec l'imposition de telles conditions à ses citoyens ? Pourquoi ignore-t-on les besoins urgents de soins médicaux et de traitements des prisonniers ? Qui rendra des comptes si la santé de ces sept personnes continue à se détériorer ? Pourquoi ces personnes innocentes sont-elles privées de nourriture adéquate et confinées à des cellules si exiguës qu'il leur est difficile de s'allonger ou même de réciter leurs prières quotidiennes ? Pourquoi le système judiciaire les a-t-il durement privées de leur droit à une autorisation de sortie pour raisons familiales ? L'objectif de toutes ces privations n'est-il pas de briser leur courage, de même que celui des autres bahá'ís en Iran ? Réfléchissez au fait que les membres de la communauté bahá'íe sont continuellement forcés de supporter des attaques contre leurs croyances et la présentation fallacieuse de leur histoire dans les médias de masse financés par l'État ; d'endurer des provocations dans la rue résultant de discours tenus en chaire qui, avec l'appui de certains officiels, incitent la population à les haïr ; de subir un emprisonnement illégal ; de se voir refuser l'accès à l'éducation supérieure et aux moyens de subsistance ; d'être témoins des mauvais traitements faits à leurs enfants et de la diffamation dont ils sont victimes à l'école, ainsi que de la destruction de leurs biens et de la profanation de leurs cimetières, avec l'appui et l'approbation des autorités. Et pourtant, qu'ont accompli ces efforts ? La réponse des bahá'ís d'Iran aux persécutions qu'ils ont endurées aux cours des dernières décennies a fait d'eux, aux yeux de la population, des symboles de fidélité constante aux principes spirituels et de résistance constructive devant l'oppression. Elle a de plus accentué le désir de la population de mieux connaître les vérités de leur Foi.

En janvier 2010, la Maison universelle de justice, le corps administratif mondial de la foi bahá'íe, faisait remarquer dans un message adressé aux bahá'ís d'Iran que, lorsque les détenteurs du pouvoir conspirent contre des citoyens innocents, leurs actions finissent par porter atteinte à leur propre crédibilité. Dans le même ordre d'idée, dans notre lettre du 4 mars 2009 au procureur général de la République islamique d'Iran, nous indiquions que les décisions du pouvoir judiciaire concernant les bahá'ís se répercuteraient bien au-delà de la communauté bahá'íe de ce pays et s'étendraient à la liberté de conscience même de tous ses citoyens. Nous avions l'espoir que, pour sauvegarder l'honneur et la réputation de l'Iran, le pouvoir judiciaire chercherait à se montrer équitable dans son jugement.

Dans votre pays, les bahá'ís ne représentent pas « les autres » : ils font partie intégrante de la nation iranienne. Les injustices dont ils sont victimes sont un reflet de l'oppression terrible dans laquelle a sombré la nation. En respectant aujourd'hui les droits des bahá'ís iraniens, vous manifesteriez une volonté de respecter les droits de tous les citoyens de votre pays. En redressant les torts faits aux bahá'ís, vous laisseriez tous les Iraniens espérer que vous êtes prêts à garantir la justice pour tous.

Le cœur débordant d'amour pour l'Iran et avec l'espoir sincère de voir ce pays loué et glorifié, nous vous demandons avec insistance, en votre capacité de chef du pouvoir judiciaire, de libérer les anciens membres des Yárán ainsi que tous les bahá'ís incarcérés partout dans le pays. Cela inclut Mme Haleh Rouhi, Mme Raha Sabet et M. Sasan Taqva, les trois jeunes bahá'ís qui ont entamé la quatrième année de leur incarcération à Shíráz pour le crime d'avoir aidé des enfants pauvres à apprendre à lire et à écrire. Nous demandons aussi que les bahá'ís de votre pays se voient accorder leurs pleins droits à la citoyenneté afin de pouvoir réaliser leur aspiration sincère de contribuer, aux côtés de leurs concitoyens, au progrès de leur nation. Cela correspond essentiellement à ce que vous réclamez légitimement pour les minorités musulmanes qui vivent dans d'autres pays. Les bahá'ís ne sollicitent que le même traitement.

Respectueusement,

La Communauté internationale bahá'íe

c.c. Mission permanente de la République islamique d'Iran aux Nations unies